

Organisation d'une journée d'étude, à Médéa sur la promotion des droits et libertés dans la Constitution de 2020

La Cour constitutionnelle, en coopération avec la faculté de droit et de sciences politiques de l'Université YahIa Fares à Médéa, a organisé une journée d'étude sur la promotion des droits et libertés dans la Constitution de 2020.

Dans une allocution lue en son nom par le membre de la Cour M. kherief Abdelouahab, la présidente de la Cour constitutionnelle, M. Leïla Aslaoui, a souligné que la Constitution de 2020, l'importance des droits et libertés « basé sur notre ferme conviction que la dignité du citoyen est à la base de la légitimité constitutionnelle ».

la présidente de la Cour constitutionnelle a expliqué que « la Constitution de 2020 incarne une profonde volonté constitutionnelle d'améliorer le contrôle de la constitutionnalité des lois et règlements, de manière à assurer la protection des droits et libertés ».

Elle a ajouté que la constitution, « a élargit la portée des droits et libertés en ajoutant de nouveaux droits qui sont conformes aux normes internationales et aux aspirations de la société ».

La présidente de la Cour constitutionnelle a également souligné que la mission de la Cour constitutionnelle est de « traduire les textes et principes juridiques en décisions constitutionnelles qui s'imposent à tous les pouvoirs garantissant ainsi une protection efficace des droits, qu'ils soient civils, politiques, économiques ou sociaux ».

Cette journée d'études a donné lieu à plusieurs communications portant sur le rôle de la Cour constitutionnelle dans la garantie des droits et libertés, des dispositions relatives aux procédures de l'exception d'inconstitutionnalité des décisions judiciaires, et la protection juridique du droit de l'enfant à la nationalité dans le cadre de la législation algérienne.

